



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 7 avril 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CEBE Sylvie, CONSTANTIN Corinne, GABAUDE Chantal, GARCIA-CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSCH Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, DURO Alain, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANCON Jacques, ROMERO Jacques, ROQUE Thierry, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric, VICENTE Gilles.

Absents : FIS Cathy, RIES Joël, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre

Suppléants : M. Jean – Baptiste GELLY représentant M. Joël RIES
Mme Monique CROS, M. Jean-Michel AVARGUEZ, M. René BUENO, M. Julien MADALLE, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre donne procuration à Monsieur HAGER Sylvain
Madame FIS Catherine donne procuration à Monsieur ROUGEOT Pierre-Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

085-2026 Avenant n°1 LOT 1- Terrassement -Maison de la petite enfance

AVENANT N°1 en plus-value – LOT 1 TERRASSEMENT

Vu la délibération n°249-2025 autorisant le Vice-Président à signer le marché après avis de la commission pour le LOT 1 – Terrassement des travaux de création de la Maison de la Petite Enfance et 3 bureaux à la MFS à Murviel Les Béziers et qui a été conclu le 05.01.2026 avec l'entreprise FERRINI ET FILS pour un montant de travaux de 21 000 €HT- 25 200€TTC

Compte tenu qu'il est apparu nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales (canalisation , raccordement et création d'un caniveau avec grille devant la porte)

Vu le devis présenté par l'entreprise FERRINI ET FILS s'élevant à 1 030€HT- 1 236€TTC pour la réalisation d'un terrassement et d'une purge afin sécuriser la circulation de ce côté du bâtiment ;

Le Président demande au conseil communautaire de valider l'avenant n° 1 en plus-value d'un montant de 1 030€HT- 1 236€TTC avec l'entreprise FERRINI ET FILS qui porte le montant du marché à 22 030€HT – 26 436 €TTC soit une incidence financière de + 4.91%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé de son Président, à la majorité des membres présents avec une abstention

- **APPROUVE** l'avenant n°1 en plus-value à conclure avec l'entreprise FERRINI ET FILS qui s'élève à 1 030€HT- 1 236€TTC et qui porte le montant du marché à 22 030€HT – 26 436 €TTC
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes pièces y afférentes.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget PRINCIPAL 2026 – opération 248

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,